



## **MINISTERE DE LA JUSTICE : Mauvais perdant, mauvais payeur**

Le 22 avril 2018, un agent et Force Ouvrière gagnaient un recours au tribunal administratif de Rennes contre l'Administration Pénitentiaire et le Ministère de la Justice.

En effet le personnel se voyait imputer une journée de Congés Annuel (CA) sur le lundi de pentecôte de manière systématique et sans que cela ne soit son choix.

Plus d'un an après, ce dernier n'a non seulement toujours pas récupéré sa journée mais il n'a pas non plus été indemnisé des 50 € comme prévu dans le jugement.

*HONTEUX et SCANDALEUX ... encore et toujours !*

**L'Administration Pénitentiaire et le Ministère ne respectent donc ni les lois et encore moins les jugements...**

Va-t-il falloir que l'agent saisisse un huissier pour faire valoir ses droits dorénavant ?

Une nouvelle fois cela démontre toute l'estime que notre Administration (et notre Ministère) a envers ses personnels !

Force Ouvrière condamne fermement ce management inhumain d'un autre temps.

Notre organisation rappelle que nous sommes agents du Ministère de la JUSTICE, vous devriez non seulement montrer l'exemple mais surtout respecter les règles.

Malheureusement pour nos dirigeants les valeurs humaines et l'honnêteté ne s'achètent pas, elles s'acquièrent où sont innées.